

vos besoins et en nous fournissant vos observations sur l'utilité de l'information qui vous est fournie.

En septembre dernier, j'ai convoqué une réunion de nos délégués commerciaux à Ottawa pour examiner les questions qui sont essentielles au mandat actuel et à l'utilité future du Service des délégués commerciaux. Le travail a déjà commencé sur trois des questions clés identifiées. L'une de ces questions est la fourniture de renseignements sur les marchés. De plus, des groupes de travail examinent actuellement les questions de l'excellence et du niveau des services.

Pour répondre au désir du secteur privé de rendre les programmes de développement du commerce plus efficaces et de mieux canaliser les efforts du gouvernement, nous avons créé le *Plan de promotion du commerce extérieur*. Ce Plan résume l'essentiel des activités et des projets qu'entend entreprendre le gouvernement fédéral pour appuyer le développement des affaires internationales.

Ce Plan est autant pour vous que pour le gouvernement. À nos yeux, il nous permettra de déterminer les moyens les plus rationnels d'utiliser les ressources du gouvernement pour mieux promouvoir nos intérêts sur les marchés extérieurs. De votre côté, il vous permettra d'y aligner vos propres priorités et de mieux planifier les activités que vous voudrez entreprendre conjointement avec nous. Le Plan fait l'objet de discussions avec votre association et le secteur privé en général; sa seconde version, actuellement en préparation, reflétera dans son ensemble les vues que vous aurez exprimées.

Pour ce qui concerne le financement des exportations, toutes nos consultations avec le secteur privé ont souligné la nécessité de maintenir la compétitivité de nos instruments de financement et d'assurance. Les sondages que la Société pour l'expansion des exportations (SEE) a menés auprès de ses clients ont révélé la nécessité d'améliorer les services. Par conséquent, le gouvernement introduira sous peu des modifications à la Loi sur l'expansion des exportations. Ce projet de loi vise à redéfinir le mandat de la Société pour lui permettre de mieux appuyer les activités commerciales internationales des sociétés canadiennes.

Nos propositions de changements à la loi établissant la SEE ont été conçues pour permettre à la SEE de vous aider à relever les défis de la mondialisation, dans un monde de plus en plus concurrentiel.

La SEE continuerait à fournir les services d'assurance, de cautionnement et de financement que l'on connaît déjà, mais elle pourrait aussi offrir de nouveaux types d'assurance et de financement qu'il lui était difficile ou impossible de fournir dans le cadre de la loi actuellement en vigueur.